



**SOCIÉTÉ POUR
LA PROTECTION
DES PAYSAGES
ET DE
L'ESTHÉTIQUE
DE LA FRANCE**
Sites et Monuments

Au service du Patrimoine depuis 1901

Monsieur Patrick FLOURY
Maire de la Verberie
1 rue Saint Pierre
60140 VERBERIE

Paris, le 3 février 2009

**Objet : PLU Verberie.
Affaire suivie par : J.Gueidan**

Monsieur le Maire,

Nous sommes alertés par nos adhérents et les associations locales, qu'une procédure de révision simplifiée du PLU va être programmée sur la commune de Verberie. Nous avons été également informés que cette révision a pour but de répondre à un grand projet d'implantation d'une centrale électrique à cycle combiné gaz appartenant à Direct Energie.

La construction de cette usine aura une emprise de 30 hectares, l'installation sera elle-même de 7 hectares avec cheminées de 56 m de hauteur, sur un plateau aujourd'hui constitué de terres agricoles.

De plus, cet endroit est en bordure du Parc naturel régional de l'Oise - pays de France, de forêts, de site Natura 2000 réputé pour sa flore exceptionnelle et l'on y mentionne le tout dernier bio corridor écologique, reliant les trois forêts d'Halatte, de Retz et de Compiègne. Ces lieux situés à proximité de Paris, permettent aux citadins de s'évader les week-end afin de profiter de repos et d'un paysage exceptionnel. Le patrimoine architectural, vestiges de l'Histoire de France, compte de nombreux monuments historiques civils.

Sur les 35 km du bassin de l'Automne, petite rivière qui longe les forêts en Pays de Valois, on rencontre des églises et abbayes romanes ou gothiques et l'on dénombre 35 clochers. Ce site remarquable repris dans les dépliants touristiques mérite donc le détour et surtout, nécessiterait d'être préservé dans le cadre du développement durable et dans les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Or, il est très regrettable de constater qu'en 2003, la commune de Verberie n'a pas approuvé la charte et de ce fait ne se trouve pas aujourd'hui intégrée au Parc naturel régional.

Avec un tel patrimoine, nous nous questionnons sur la nécessité d'implanter une énorme centrale en ces lieux à la fois beaux mais fragiles.

Ce massacre des terres agricoles du plateau du Valois causera une rupture irrémédiable dans les paysages de la Vallée de l'Automne et de l'Oise.

Il faut y ajouter les nombreuses nuisances qui vont dépendre de cette usine, les impacts sur l'environnement qui ne manqueront pas de détériorer la flore et la faune alentours.

La mise en œuvre du Grenelle parle d'urgence écologique, de lutte contre le changement climatique, de préserver la biodiversité.....contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Sans oublier l'élaboration de la trame verte (ensembles naturels) et bleue (eaux de surfaces et écosystèmes) dont chaque commune doit tenir compte dans ces enjeux du Grenelle concernant les milieux naturels et la biodiversité.

Si nous comprenons la nécessité d'implanter des « centrales » encore faut-il déterminer les endroits susceptibles de les accueillir, évoquer les impacts sur l'environnement et les concevoir aux règles actuelles du Développement durable.

La Vallée de l'Automne et la commune de Verberie ne sont pas des lieux adaptés pour recevoir une telle implantation qui briserait à jamais la beauté et la richesse de cette région. D'autre part ce serait dans l'évidence un non respect des règles du Grenelle.

C'est un site qui fait partie de notre patrimoine remarquable, qui appartient à tous et qui mérite avant tout d'être préservé.

Nous vous remercions, de bien vouloir nous informer sur les décisions à venir et surtout, nous comptons sur votre vigilance pour sauvegarder ces endroits uniques de notre patrimoine qu'il soit architectural ou naturel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sincères salutations.



Président
Paule ALBRECHT

Copie :

- Monsieur le Directeur de la DIREN de la Picardie
- Monsieur le Directeur de la DRIRE de la Picardie
- Mesdames et Messieurs les Maires de communes de la communauté de communes de basse Automne.